

Vous avez un projet pour l'emploi ?

L'Europe peut vous aider !

Dans le « tiers secteur », souvent présenté comme un terreau fertile pour l'innovation et l'expérimentation, ce ne sont pas les idées qui manquent pour soutenir les personnes en difficulté d'insertion professionnelle, mais plutôt les moyens financiers. Jusqu'en 2006, l'Europe met une manne budgétaire de six millions d'euros à la disposition des petits porteurs de projets de la région, qu'ils soient associatifs ou issus d'entreprises à but non lucratif. Il mobilise, pour cela, une nouvelle mesure de Fonds social européen [FSE] intitulée « appui aux micro-projets associatifs ».

Dans la région, sept initiatives, mobilisant chaque fois quelques personnes autour de la réinsertion de publics fragilisés ou de la création d'activité, sont en passe de recevoir une aide du Fonds social européen [FSE]. Toutes font preuve d'innovation et certaines y ajoutent même une dose d'audace. Prenons l'exemple de ces quatre femmes formées aux métiers de la mode - les unes au stylisme, les autres au modélisme - mais depuis un bout de temps sans emploi. Réunies en association, elles ont bâti autour d'elles un réseau de partenaires pouvant les aider en matière de communication, de comptabilité, d'étude de marché, de négociation et d'achats... Le FSE, à travers la mesure « micro-projets associatifs » finance leurs échanges avec ce réseau professionnel, qui leur sert d'outil de formation et leur tend une première marche vers la création de leurs quatre emplois.

Il s'agit ici d'une association, mais le cas de figure n'est pas exclusif. Ne nous laissons pas tromper par le

terme « associatifs » du dispositif, un faux ami en langue française. Il renvoie en réalité à une définition que partage la majorité de nos voisins européens, à l'exception de la France, et qui pourrait être remplacée dans notre vocabulaire par le terme « associés ». Autrement dit, le candidat à l'aide est un groupe de porteurs de projet constitués en structure.

Condition imposée tout de même : cette structure ne doit pas avoir pour vocation de faire des bénéfices. Le dispositif s'adresse donc aux coopératives, petites associations ou entreprises sans but lucratif.

L'insertion professionnelle peut oser l'innovation

L'appui aux micro-projets associatifs peut soutenir financièrement tous ces types de structures qui veulent aider localement les publics rencontrant des difficultés à accéder à l'emploi. Elles peuvent les aider à se qualifier, mais aussi créer pour eux un emploi sur mesure ou les aider à monter leur propre entreprise. Il peut aussi s'agir de démarche visant à rétablir l'égalité des chances entre les hommes et les femmes sur le marché du travail.

La mesure présente deux avantages de taille par rapport aux autres sources de financement. D'abord, à travers ce dispositif, le FSE finance intégralement le projet. Nul besoin alors de rechercher un co-financement, comme c'est souvent exigé ailleurs. Notons néanmoins que ce financement est limité à 23.000 euros et s'étale sur trois ans maximum. Deuxième bonne nouvelle : le FSE verse une avance dès la signature de la convention, qui peut atteindre 40 % du montant total du financement. En échange de cette prise de risque, il impose, on le comprend bien, la vérification régulière des objectifs réalisés.

Cette subvention est destinée à financer la mise en marche du projet. Cela peut-être du temps de travail des salariés, des formations, une étude de marché, des frais engagés, des déplacements... Catherine Renaud, chargée de mission du dispositif pour la région Nord - Pas de Calais, évoque deux projets pour donner un aperçu des possibilités.



Le premier exemple concerne un chantier d'insertion qui a pour projet de créer trois emplois pour des chômeurs : ils fabriqueront et commercialiseront localement des poupées de l'Avesnois. Le FSE finance dans ce cas les apports extérieurs : l'étude de marché et la formation aux différents savoir-faire requis par cette activité. Le second engagement est bien différent. Le dispositif va financer la phase de test qui devrait donner naissance à un ensemble de pictogrammes conçus pour aider les personnes handicapées mentales à se déplacer seules en ville et accéder à un lieu de travail ordinaire.

Comment postuler ?

L'Etat a confié la gestion de ce dispositif au secteur privé associatif. En Nord - Pas-de-Calais, elle est entre les mains de deux organismes intermédiaires : l'Uriopss et de la Chambre régionale d'économie sociale [CRES]. La première est chargée d'accueillir les porteurs de projet, les assister dans l'émergence et suivre les dossiers ; la seconde assure la communication, la représentation politique et le paiement des subventions attribuées. Pour présenter votre projet, contactez les chargés de mission « micro-projets associatifs » qui vous guideront par téléphone dans la rédaction d'une note de présentation. Ils examineront ensuite les critères de choix : le porteur de projet [son statut et sa taille], le public cible [sa difficulté d'insertion], le territoire concerné [rural ou urbain difficile et obligatoirement local], la pertinence du projet, son caractère novateur, de la garantie de pérennisation de l'action et, enfin, de la qualité du partenariat mis en œuvre. En effet, certains projets, en raison d'un nombre limité de porteurs, peuvent nécessiter un

encadrement et un suivi plus poussés et plus longs.

Après avoir déterminé que votre dossier est éligible, l'équipe vous recontactera et vous enverra le dossier de demande de subvention. Une fois votre dossier complet, il sera soumis à la décision d'un comité des examens et des engagements qui associe vingt-huit partenaires représentatifs de tous les secteurs d'activités. Aux côtés de l'Uriopss et de la CRES, on y trouve cinq représentants des collectivités locales, huit représentants des services de l'Etat, cinq acteurs économiques et huit réseaux associatifs et leurs suppléants s'y sont engagés volontairement.

Déjà cent cinquante porteurs de projets déclarés

En Nord - Pas-de-Calais, les premiers projets ont été reçus en novembre 2003, examinés en « comité des examens et des engagements » en janvier et ont reçu l'accord de financement en février. Au total, cent cinquante porteurs de projet ont présenté leur initiative collective à l'équipe d'appui. Quarante-quatre d'entre eux ont été reçus. Cela représente de nombreuses heures d'entretien et d'instruction pour l'équipe, mais Catherine Renaud insiste : « cette mesure représente six millions d'euros pour le Nord - Pas-de-Calais, dont 80 % dédiés aux projets. Il serait dommage qu'une petite partie utilisée ».

Alors pour faire connaître le dispositif, la CRES et l'Uriopss diffusent des dépliants et des affiches dans les lieux publics, comme les mairies, les CCAS, les associations, les fédérations...

Catherine Renaud organise aussi des réunions techniques auprès des professionnels associatifs ou plus informatives auprès des porteurs de projets repérés par les acteurs de terrain. L'équipe compte aussi beaucoup sur la capacité des membres du « comité de liaison », avec lesquels il a passé des conventions, à diffuser l'information. Ce comité est composé d'acteurs économiques, d'administrations, de collectivités locales et d'associations. L'effort de communication est, en effet, bien nécessaire en cette période de « creux associatif », comme la définit Catherine Renaud. Actuellement, les associations hésitent à poursuivre le développement de leurs activités car elles sont confrontées à une mutation de la politique de l'emploi, avec l'affaiblissement des contrats CES-CEC au profit du nouveau contrat CIVIS qui n'est pas encore en place. « Elles cherchent en priorité à pérenniser leurs postes et l'existant et nous sollicitent pour cela. Or, ce n'est pas du tout la vocation du dispositif qui soutient l'innovation et l'expérimentation ». Si vos projets sont en plein dans cet esprit, n'hésitez pas, passez-leur un petit coup de fil ! ●

S.G.



POUR EN SAVOIR PLUS...

Contactez les chargés de mission « micro-projets associatifs » du Nord Pas-de-Calais au 03 20 87 61 60 ou contact@microprojetsnpdc.org